

Début de séance : 17h15

Présents :

Anita DANGIN : Adjointe référente

Cécile WEITIG : Responsable du service scolaire enfance jeunesse

Les élus : ÇAKIR-MALMASSON Kenny, CHELY Nola, DA CRUZ Noah, DIAS-DABKOWSKI Théo, DUBOIS Lise, GAUTHIER Dorian, GAUTHIER Nathan, JUSTON Noélie, ORTILLON Manon, VANLEEUVEN Léane.

Absents excusés : BAYLAN Seyma, LANQUETIN Alexis.

Absents : BALAMANOKARAN Thilaash, FERREIRA Julia, MAKANJUOLA Abdulfawaz, MARTIN MAITRE Muse, TOUBLANC Thélia, VAIRELLES Lara.

1. Etude des propositions des boîtes à idées :

Les boîtes à idées ont été ouvertes dans chaque lieu de dépôt afin de récolter les idées de chacun. Certains élus ont donné lecture à voix haute des propositions.

Voici des exemples d'idées :

- Refaire le skatepark,
- Faire un laser game,
- Une aire de jeux pour les plus grands,
- Plus de pistes cyclables et plus de garages à vélo,
- Faire des protections pour mettre devant les écoles,
- Faire un bowling.

De nombreux projets communaux sont en cours et regroupent les idées listées ci-dessus.

Mme DANGIN explique le projet de la coulée verte :

- Les aménagements prévus à la Gravière ; un plan avec l'illustration des équipements est donné aux élus pour consultation, (Voir photo 1 au dos)
- La création d'un Pumptrack en libre accès au COSEC (parcours en boucle, constitué de bosses et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX). (Voir photo 2 au dos),
- La création de pistes cyclables dans différents lieux de la ville,
- La création d'un pôle loisirs à l'ancien garage Renault avec notamment un laser game et un bowling.

Photo 1 :

Parcours D'agilité 7

Barbecue

Banquette Rumba Droit L:180cm

Bancs et corbeilles dans l'ensemble du parc

Tables de picnic

Hamac

Aire de jeux

Filet Octa Deux Mâts, 3,9 M

Terrains de pétanque, de beach volley et de badminton

Appuis vélos

Chaises longues

Grande tyrolienne 25 m avec téléphérique à siège

Tyrolienne avec téléphérique à siège pour enfant de 4 à 14 ans. Comprand une plateforme de départ et une plateforme d'arrivée reliées par un câble avec siège.

- Structure en pin du Nord catégorie 5.
- Traitement autoclave classe 4.
- Visserie inox A2 et acier galvanisé.
- Câble acier galvanisé dia. 10 mm 25 m.
- Siège caoutchouc avec structure aluminium.
- Éléments de décor en compact impréscible et sans entrées.
- Pannaux d'utilisation inclus.
- Hauteur au départ 1,70 m. à l'arrivée 0,50 m.
- Conforme aux normes européennes EN 1176-1 à EN 1176-4.

Implantation:

- Tranche d'âge : 4 à 14 ans.
- Encombrement au sol : 25 X 1,55 m.
- Surface amortissante nécessaire : 110 m2.
- Hauteur indicative de chute (HIC) : 0,50 à 1,70 m.
- Scellement niveau 0 : non applicable.
- Pits scellement : 10 (D. 30 X P. 100 cm - Dosage 300 Kg/m3).

Centre de l'infographie

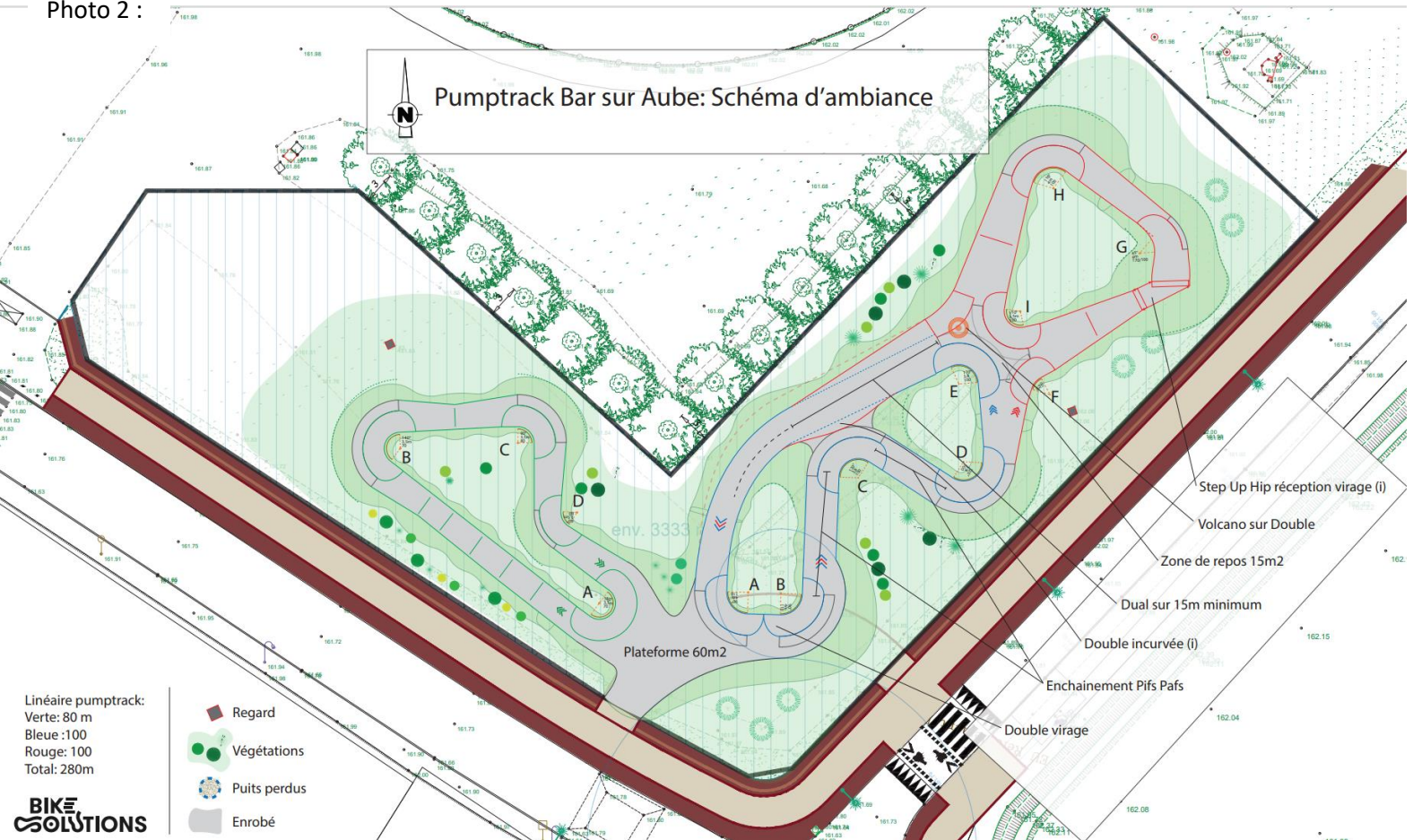
Département de l'Aube
Aménagement du parc de la Gravière
REPRESENTATION DE L'ASPECT EXTERIEUR

VILLE DE BAR-SUR-AUBE

Dossier : 21_175
Novembre 2022

4/8
DP 5

Photo 2 :



Pour répondre à l'idée « **faire des protections devant les écoles** », une délibération a été prise lors du conseil Municipal du 28 mars dernier relative à la signature d'une convention entre la ville et la Société Eco CO2 afin de mettre en place le programme Moby.

Celui-ci favorise l'utilisation des modes de transport actifs pour améliorer la sécurité routière aux abords des établissements scolaires, réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques, apaiser l'espace public aux abords des établissements et lutter contre la sédentarisation des enfants.

L'objectif est d'instaurer un changement de comportement durable en faveur des mobilités actives et participatives.

La commune de BAR-SUR-AUBE a répondu à cet appel à manifestation d'intérêt et sera donc accompagnée pour la définition du projet d'écomobilité scolaire.

Délibération N° 19_28032023

République Française ***** Département de l'Aube	Réception au contrôle de légalité le 30/03/2023 à 15h06 Référence de l'AR : 010-211000310-20230328-19_28032023-DE Affiché le 30/03/2023 ; Certifié exécutoire le 30/03/2023
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Bar-sur-Aube ***** SEANCE DU 28 MARS 2023	

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation	22 mars 2023
Date de publication	30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absentes : Katty CLAYES TAHKBARI, Pascale PETIT.

Représentés : Jean-Luc DEROZIERES à Régis RENARD, Simone DEVAUX à Evelyne BOCQUET.

Monsieur Pierre MARY a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : 19_28032023

N°19 : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ANIMATION TERRITORIALE DU PROGRAMME MOBY
Rapporteur : Madame Anita DANGIN

Le rapporteur informe le conseil municipal que le programme Moby est un programme validé par le ministère de la Transition écologique et par l'ADEME, labellisé CEE. Il favorise l'utilisation des modes de transport actifs pour améliorer la sécurité routière aux abords des établissements scolaires, réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques, apaiser l'espace public aux abords des établissements et lutter contre la sédentarisation des enfants.

L'objectif est d'instaurer un changement de comportement durable en faveur des mobilités actives et participatives.

Dans le cadre du programme Moby, Eco CO2 a lancé un Appel à Manifestation d'intérêt et propose un accompagnement personnalisé à la définition d'un projet d'écomobilité scolaire.

La commune de Bar-sur-Aube a répondu à cet appel à manifestation d'intérêt et fait partie des 35 candidats retenus au niveau national (seul lauréat de la Région Grand Est).

Aussi, nous avons désormais la possibilité de nous faire accompagner par la société Eco CO2 pour la définition de notre projet d'écomobilité scolaire.

L'accompagnement comprend deux volets :

- Un accompagnement personnalisé à la définition d'un projet d'écomobilité scolaire. Cette prestation de 9 jours s'adapte aux besoins et à la maturité de chaque projet et territoire et peut comprendre :
- Un diagnostic, pour identifier les besoins du territoire et les établissements scolaires prioritaires ;
- Un accompagnement à la concertation et la mobilisation, pour assurer un projet partagé par l'ensemble des parties prenantes ;
- Des apports de connaissances et d'outils méthodologiques, pour mener les projets et monter en compétences ;
- Une mise en réseau et du partage d'expériences. Les collectivités auront la possibilité d'intégrer une communauté de collectivités engagées dans l'écomobilité scolaire et ainsi bénéficier :
- De webinaires bimensuels avec des apports de connaissances, des retours d'expériences de collectivités déjà engagées dans l'écomobilité scolaire ;
- D'événements présentiels locaux pour favoriser le partage de bonnes pratiques ;
- D'une boîte à outils collective.

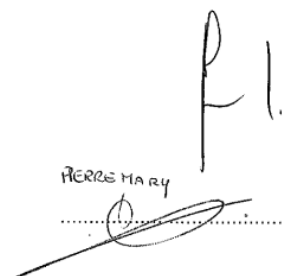
Il est précisé que cet accompagnement est entièrement financé dans le cadre du programme Moby par les Certificats d'Economies d'Energie. Aucun frais relatif à la mission (en dehors des frais annexes éventuels tels que frais de déplacements, impressions, location de salle, ...) ne sera à la charge de la Collectivité.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines et de la commission sports, loisirs et du 21 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative à l'appel à manifestation d'intérêt « animation territoriale du programme MOBY » avec la société Eco CO2, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme au registre des délibérations
 Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube


 PIERRE MARY
 secrétaire de séance

2. La chasse aux Œufs :

La chasse aux Œufs aura lieu le samedi 8 avril dans le parc du château Tassin pour les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire dans les écoles de la ville.

Les élus du CME de 6^e et 5^e sont invités à venir à cet évènement et pourront s'ils le souhaitent participer aux jeux qui se dérouleront à partir de 14h ou apporter de l'aide dans l'organisation.

3. Visite du Sénat :

Le projet de la visite du Sénat n'ayant pas pu être réalisée durant ce mandat (faute de place disponible pendant l'année scolaire), une autre visite sera organisée avec les prochains membres du CME (mandat 2023-2025).

Il a été convenu que les membres actuels seront également invités à y participer.

Une communication sera effectuée en temps voulu.

4. Distribution jeu de société CIRCINO :

Le jeu de société CIRCINO a été distribué aux élus absents lors de la dernière réunion de travail. Alexis LANQUETIN le recevra à la prochaine réunion de travail.

Un mail sera envoyé pour la date de la prochaine réunion de travail.

Fin de cette réunion de travail à 18h.